

Rapport sur les avancées pour le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques

20 21

RAPPORT GIFCC



**Entreprendre
*un avenir durable
maintenant***

Table des matières

- 3** Mise en garde
- 4** Introduction
 - › Mot du président et chef de la direction
 - › Mot du président du conseil d'administration
 - › À propos de nous
- 5** GIFCC et le positionnement de la Banque
 - › Nos grandes orientations
 - › Nos engagements
- 7** Gouvernance
 - › Supervision par le conseil d'administration
 - › Rôle de la direction
- 10** Stratégie
 - › Identifier et évaluer les occasions liées au climat
- 15** Gestion des risques
 - › Identifier et évaluer les risques liés au climat
 - › Gérer et intégrer les risques liés au climat
 - › Analyser les scénarios
- 20** Des mesures pour suivre notre impact positif
 - › Émissions de GES de nos activités opérationnelles
 - › Mesures utilisées pour évaluer les occasions et les risques liés au climat
 - › Émissions financées
- 29** Annexe A

Avis important et mise en garde à propos des déclarations prospectives

Certaines déclarations faites dans ce rapport sont des déclarations prospectives. Ces déclarations sont faites conformément à la législation en valeurs mobilières applicable au Canada et aux États-Unis. Les déclarations prospectives figurant dans le présent document peuvent comprendre, entre autres, des déclarations à l'égard des objectifs, des priorités et des stratégies, des engagements et des cibles en matière de durabilité de la Banque Nationale du Canada (la Banque) et des mesures qu'elle prendra pour les réaliser (incluant celles relatives à la réduction des gaz à effet de serre liés aux propres activités de la Banque ainsi que sa consommation d'énergie, sa stratégie climatique, l'atteinte de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 pour ses propres activités d'exploitation ainsi que pour ses activités de financement et la transition vers une économie faible en carbone), du cadre réglementaire dans lequel elle évolue, des causes et de l'incidence potentielle des changements climatiques à l'échelle mondiale, de son approche pour identifier et gérer les occasions et les risques liés au climat et de certains risques auxquels la Banque est confrontée. Ces déclarations prospectives sont habituellement marquées par l'emploi de verbes ou d'expressions verbales comme « prévoir », « croire », « estimer », « projeter », « planifier », « s'attendre à », « avoir l'intention de », par l'emploi de la forme future ou conditionnelle, notamment des verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir », et par l'emploi d'autres termes ou expressions similaires. Ces déclarations prospectives visent à aider les porteurs de titres de la Banque à comprendre la vision, la stratégie, les cibles et objectifs de la Banque relativement à la durabilité et aux avancées environnementales, sociales et de gouvernance, et peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Ces déclarations prospectives sont basées sur nos attentes, estimations et intentions actuelles et sont sujettes à des risques inhérents et à des incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque.

Notre capacité à atteindre nos objectifs, nos priorités et nos cibles en matière de durabilité et d'avancées environnementales, sociales et de gouvernance (incluant ceux relatifs à la réduction des gaz à effet de serre liés aux propres activités de la Banque ainsi que sa consommation d'énergie, l'atteinte de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 pour ses propres activités d'exploitation ainsi que pour ses activités de financement et la transition vers une économie faible en carbone) repose sur un certain nombre d'hypothèses et est assujettie à un certain nombre de facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les effets sont difficilement prévisibles, y compris, entre autres, la transition vers une économie faible en carbone et la capacité de la Banque à répondre aux attentes de ses parties prenantes concernant les enjeux environnementaux et sociaux; la nécessité d'une participation active et continue des parties prenantes (y compris nos employés, nos clients, nos fournisseurs, les communautés dans lesquelles nous faisons affaire et d'autres agents de changements importants); la disponibilité d'information complète et de haute qualité relativement aux gaz à effet de serre et d'autres données de tiers; la capacité de la Banque à développer des indicateurs pour suivre efficacement nos progrès; le développement et déploiement de nouvelles technologies et de produits durables; la capacité de la Banque à identifier les occasions liées au climat ainsi qu'à évaluer et à gérer les risques liés au climat; la conjoncture économique générale et les conditions du marché au Canada, aux États-Unis et dans certains autres pays où la Banque exerce des activités; les modifications apportées à la réglementation touchant les activités de la Banque; le développement d'exigences réglementaires relatives au domaine environnemental, social et de gouvernance (ESG); l'incertitude géopolitique et sociopolitique; la capacité de la Banque à réaliser ses principales priorités à court terme et ses stratégies à long terme; la capacité de la Banque à recruter et à retenir le personnel clé dans un environnement concurrentiel pour les talents; et l'incidence possible d'événements importants sur l'économie locale et internationale, y compris les conflits internationaux, les catastrophes naturelles et les urgences de santé publique comme la pandémie de COVID-19. De plus, les hypothèses, données, indicateurs, mesures, méthodologies, scénarios et autres normes utilisées pour développer nos hypothèses et estimations et suivre nos avancées, considérées comme raisonnables au moment de la préparation de ce rapport, peuvent s'avérer inexactes par la suite. De plus, bon nombre de ces hypothèses, données, indicateurs, mesures, méthodologies, scénarios et autres normes continuent d'évoluer et peuvent différer considérablement de celles utilisées par d'autres, de celles que nous pourrions utiliser à l'avenir ou qui pourraient être ultérieurement imposées par les autorités gouvernementales ou d'autres autorités en la matière. Ces évolutions et changements pourraient affecter les hypothèses et les estimations que nous utilisons, et pourraient affecter la comparabilité des informations et des données entre les industries ou les entreprises et d'une période de divulgation à une autre ainsi que notre capacité à atteindre nos objectifs, nos priorités, stratégies, engagements et objectifs en matière de développement durable.

Il est fort possible que les prévisions, cibles, projections, attentes ou conclusions expresses ou implicites de la Banque ne se révèlent pas exactes, que ses hypothèses ne soient pas confirmées et que sa vision, ses objectifs stratégiques et ses cibles de performance ne soient pas réalisés. La Banque recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives, étant donné que divers facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels soient sensiblement différents des attentes, des estimations ou des intentions exprimées dans ces déclarations prospectives. Ces facteurs incluent le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et de financement, le risque opérationnel, le risque de non-conformité à la réglementation, le risque de réputation, le risque stratégique et le risque environnemental et social, de même que certains risques dits émergents ou jugés importants lesquels sont décrits plus amplement dans la section « Gestion des risques » débutant à la page 69 du Rapport annuel 2021 de la Banque.

La liste des facteurs de risque qui précède n'est pas exhaustive. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis dans la section « Gestion des risques » et dans la section « Pandémie de COVID-19 » du Rapport annuel 2021 de la Banque et peuvent être mis à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite. Les investisseurs et autres personnes qui se fondent sur les déclarations prospectives de la Banque doivent considérer soigneusement les facteurs susmentionnés ainsi que les incertitudes et les risques qu'ils comportent. À moins que la législation ne l'y oblige, la Banque ne prévoit pas mettre à jour quelque déclaration prospective que ce soit, verbale ou écrite, qu'elle peut faire ou qui peut de temps à autre être faite en son nom. Nous mettons en garde les investisseurs que ces déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de performances futures et que les événements ou résultats réels peuvent différer sensiblement de ces déclarations en raison d'un certain nombre de facteurs.

Ce rapport est fourni uniquement à titre informatif. Il ne constitue en aucun cas une offre de vente ou une sollicitation d'achat d'un titre, d'un produit ou d'un service dans quelque territoire que ce soit. Il n'est pas non plus destiné à fournir des conseils d'investissement, financiers, juridiques, comptables, fiscaux ou autres, et l'information qu'il renferme ne doit pas servir de fondement à de tels conseils.



Mot du président et chef de la direction

La Banque Nationale (la Banque) est heureuse de publier son troisième rapport pour le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Cette divulgation s'inscrit dans la foulée de notre engagement de suivre les recommandations de ce groupe de travail formé par le Conseil de stabilité financière. Chaque parution fait état de progrès importants, tant en ce qui a trait aux engagements que nous prenons qu'aux avancées dont nous pouvons témoigner. À l'automne 2020, nous partageons notre objectif intermédiaire de réduction des gaz à effet de serre provenant de nos propres activités, soit de 25 % d'ici la fin de 2025, par rapport à 2019. En avril 2021, dans le contexte des conversations autour de l'objectif d'émissions nettes nulles de gaz à effet de serre d'ici 2050, nous avons fait nôtre cet objectif pour nos propres activités d'exploitation ainsi que pour les activités de financement de la Banque, et joint l'alliance bancaire Net Zéro dans les mois suivants. Et cette année, nous sommes heureux de vous partager dans ces pages nos objectifs intermédiaires pour parvenir à des émissions nettes nulles pour l'un des secteurs présentant la plus grande intensité carbone. Le rythme des changements climatiques est rapide et il commande une approche structurée de la part des entreprises et de la société civile pour y répondre. Nous comptons bien continuer de prendre part à ce mouvement avec dynamisme pour changer ensemble le cours des choses.

Laurent Ferreira
Président et chef de la direction



Mot du président du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Banque (le Conseil) a de nouveau eu l'occasion de discuter du thème des changements climatiques dans la dernière année. Le secteur financier a un rôle important à jouer en cette matière et il apparaît essentiel pour le Conseil d'y contribuer, notamment en entretenant des conversations porteuses avec les équipes à l'interne. À cet effet, nous avons accueilli positivement le regroupement de l'expertise en transition énergétique au sein de Banque Nationale Marchés financiers, expliqué dans ces pages. La Banque s'assure ainsi d'offrir des solutions concrètes à ses clients qui participent à la transition, tout en continuant l'amélioration constante de ses pratiques, comme en a témoigné son leadership en devenant l'une des premières banques canadiennes à joindre le Consortium sur le climat de l'Association des gestionnaires de risques. La définition des cibles intermédiaires pour l'année 2030, qui touche en premier l'un des secteurs ayant la plus grande intensité carbone, amènera un alignement encore plus grand afin de réduire l'impact de nos activités de financement sur l'environnement. Le Conseil est heureux de participer à cette évolution des pratiques, particulièrement dans l'optique de pouvoir compter sur une organisation et une société plus résilientes.

Jean Houde
Président du conseil d'administration

À propos de nous

La Banque Nationale du Canada (la Banque) est la principale institution bancaire au Québec et son siège social est établi à Montréal. Elle figure parmi les six banques d'importance systémique au Canada et compte des succursales dans la plupart des provinces canadiennes. La clientèle de la Banque aux États-Unis, en Europe, au Cambodge et ailleurs dans le monde est servie par l'intermédiaire de notre réseau de bureaux de représentation, de filiales et d'alliances. Les titres de la Banque sont négociés à la Bourse de Toronto.

Ce rapport présente nos réalisations et engagements en ce qui concerne les occasions et les risques climatiques, et couvre l'exercice financier 2021, sauf indication contraire.

Comptabilisation externe

Les informations contenues au présent rapport ne sont pas auditées. Le Groupe AGÉCO a agi à titre de tiers indépendant pour la comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre liées à nos activités.

GIFCC et le positionnement de la Banque

Soucieuse de son rôle mobilisateur dans le domaine de l'environnement, la Banque a annoncé en 2018 son appui au Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) du Conseil de stabilité financière. Les recommandations de ce groupe de travail s'articulent autour de quatre grands piliers représentant les fondements opérationnels d'une organisation : la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques ainsi que les indicateurs et objectifs de performance. Ces quatre grandes catégories de recommandations visent à encadrer la publication d'informations financières relatives au climat afin de permettre aux investisseurs institutionnels de faire des choix éclairés sur leur exposition aux occasions et aux risques liés au climat.

Depuis, la Banque a défini une feuille de route pour mettre en œuvre les recommandations du GIFCC et elle bonifie la divulgation d'informations liées à la gestion du risque climatique. Nous travaillons également en collaboration avec divers partenaires de l'industrie pour identifier et mettre en place de saines pratiques de gestion qui visent à promouvoir le développement d'une économie faible en carbone. La dernière année nous a permis de poser des actions concrètes, notamment en débutant l'analyse des scénarios climatiques pour évaluer notre exposition aux risques climatiques.

Nos grandes orientations

En 2019, la Banque a adopté neuf principes environnementaux, sociaux, et de gouvernance (ESG) pour souligner l'importance accordée au développement durable et au maintien du meilleur équilibre des intérêts entre les parties prenantes dans la société. Ces principes s'articulent autour des trois thèmes de l'ESG, dans le respect des [objectifs de développement durable](#) (ODD) établis par l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 2015.

Les trois principes visant le développement d'une économie verte

- 1 Nous considérons la lutte contre le changement climatique dans notre action économique et communautaire.
- 2 Nous accompagnons et conseillons nos clients dans leur transition énergétique.
- 3 Nous gérons et réduisons notre empreinte environnementale dans l'ensemble de nos secteurs d'activité.

Principaux objectifs de développement durable de l'ONU couverts par ces principes



Pour la liste complète de nos principes ESG, veuillez consulter le [Rapport ESG 2021](#).

Nos engagements



Nous visons l'atteinte des normes les plus rigoureuses en matière de gestion du risque climatique tout en ayant un impact positif sur l'ensemble de nos parties prenantes.

En 2021, la Banque a annoncé son engagement à l'égard des initiatives suivantes :

› **Partenariat pour la comptabilité financière du carbone (*Partnership for Carbon Accounting Financials – PCAF*)**

La Banque a joint un groupe mondial d'institutions qui travaillent ensemble afin d'élaborer des méthodes d'évaluation et de divulgation des émissions de gaz à effet de serre (GES) qui proviennent de leurs activités de prêt et d'investissement.

› **Alliance bancaire Net Zéro (*Net-Zero Banking Alliance – NZBA*) des Nations Unies**

La Banque a joint l'alliance mondiale qui soutient les efforts des banques dans la lutte contre les changements climatiques en harmonisant les activités de financement avec l'objectif zéro émission nette d'ici 2050.

› **Déclaration de la place financière québécoise pour une finance durable**

La Banque a joint l'initiative pour la finance durable, qui s'engage à promouvoir l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les décisions d'investissement et d'allocation de capital. Le leadership continu des institutions québécoises dans le domaine de l'investissement responsable offre une occasion unique au Québec de faire valoir son expertise sur la scène internationale.

Toujours en 2021, Banque Nationale Investissements inc. (BNI) est devenu un participant fondateur de l'initiative **Engagement climatique Canada (ECC)** qui vise à favoriser le dialogue entre la communauté financière et les entreprises canadiennes émettrices sur les occasions et les risques liés aux changements climatiques.

La Banque a également poursuivi ses engagements auprès des initiatives mondiales suivantes :

- › Principes bancaires responsables (PRB) de l'ONU
- › Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP FI)
- › Principes pour l'investissement responsable (PRI) de l'ONU

Gouvernance

Afin d'assurer la mise en place, le suivi et la continuité des initiatives ESG, la Banque a instauré un cadre de gouvernance efficace, qui couvre notamment la supervision des occasions et des risques liés au climat. En effet, les occasions et les risques liés aux changements climatiques sont gérés activement par la direction de la Banque et font partie des priorités suivies par le conseil d'administration.

Supervision par le conseil d'administration

Depuis des décennies, la Banque assure le développement de ses affaires en veillant constamment à préserver l'équilibre entre les intérêts de ses différentes parties prenantes. Ces dernières années, le conseil d'administration de la Banque (le Conseil) a porté une attention particulière aux aspects sociaux et environnementaux afin de répondre aux besoins évolutifs de la société. En conséquence, la Banque a adopté des mesures lui permettant de porter plus loin son engagement à cet égard, entre autres par la révision du mandat du Conseil et de ses comités pour y intégrer les critères ESG, et par le déploiement d'une stratégie ESG articulée autour des principes ESG adoptés par le Conseil. Plus précisément, le Conseil veille à ce que les critères ESG soient intégrés dans les objectifs stratégiques à long terme, et surveille l'évolution et l'intégration des initiatives et principes ESG.

Ainsi, tous ses comités ont des responsabilités relatives à l'ESG établies en fonction de leurs responsabilités et rôles respectifs ainsi que des expertises des membres qui les composent. L'objectif est d'assurer la conduite des activités de la Banque conformément à des normes élevées de responsabilité d'entreprise. La description des mandats ci-dessous n'est pas exhaustive et ne reprend que les éléments pertinents pour le présent rapport.

Comité	Principales responsabilités ESG
Comité de révision et de gouvernance	Le comité de révision et de gouvernance doit se tenir au fait des pratiques exemplaires en matière d'ESG ainsi que superviser la stratégie de la Banque en matière d'ESG. Le comité a la responsabilité d'examiner périodiquement les pratiques ESG en vigueur à la Banque et de faire des recommandations pour les améliorer. Il doit s'assurer que la Banque exerce ses activités conformément à ces pratiques et à la mission commune de la Banque. Aussi, il s'assure de la compétence des administrateurs en procédant à l'évaluation de la performance et de l'efficacité du Conseil et de ses membres, et planifie la relève des administrateurs et la composition du Conseil. Ce comité veille à ce que la direction mette en place des mesures visant à favoriser le dialogue avec les parties prenantes de la Banque, notamment l'application de la Ligne directrice sur le dialogue avec les parties prenantes . Toute publication stratégique ESG doit être examinée ou approuvée par ce comité. Un statut sur les avancées ESG est présenté périodiquement à ce comité.
Comité de gestion des risques	Le comité de gestion des risques a la responsabilité de s'assurer que le cadre de gestion des risques tient compte des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance afin qu'ils soient identifiés et surveillés de manière adéquate et qu'ils soient intégrés aux processus de gestion des risques en place. Le risque climatique, faisant partie intégrante de la gestion des risques de la Banque, est revu périodiquement. Ce comité surveille aussi les risques principaux et émergents qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les résultats financiers, la réputation et la stratégie à long terme de la Banque.
Comité d'audit	Le comité d'audit est responsable de surveiller les tendances liées aux mesures de contrôle et à l'intégration des critères environnementaux dans la divulgation de l'information financière. Une mise à jour sur la divulgation GIFCC est présentée périodiquement.



Pour plus d'informations sur les mandats du Conseil et de ses comités, consulter la section [Gouvernance](#) sur [bnc.ca](#).

Gouvernance (suite)

Compétences des membres du Conseil

Afin de pouvoir adéquatement s'acquitter de ses responsabilités d'approbation, de supervision, de conseil et de remise en question des décisions de la direction relativement aux questions ESG, incluant celles concernant les risques climatiques, la compétence relative à la responsabilité sociale et environnementale est une des compétences que l'on retrouve dans la matrice de compétences de la Banque. Ainsi, cette compétence est prise en compte dans le cadre de l'équilibre des compétences du Conseil et de la planification de la succession de celui-ci. Tel qu'indiqué dans la [Circulaire 2022](#), à la page 3, et en date de celle-ci, sept administrateurs ont identifié dans le questionnaire d'autoévaluation annuel que cette compétence comptait parmi une de leurs quatre compétences principales.

De plus, les administrateurs assistent régulièrement, dans le cadre des réunions du Conseil ou des comités dont ils sont membres, à des exposés et des séances de formation approfondie, offerts par des représentants de la Banque ou, à l'occasion, par des consultants externes, afin de les aider à parfaire leurs connaissances dans les domaines liés à l'exercice de leurs fonctions. Au cours du dernier exercice financier, les formations suivantes ont été données en lien avec les risques climatiques et les questions ESG :

Formations données par la Banque	Participants
Mesure des gaz à effet de serre du portefeuille de la Banque	Comité de gestion des risques et comité d'audit
Rencontre avec Mark Carney, envoyé spécial des Nations Unies pour l'action climatique et la finance, ancien gouverneur de la Banque du Canada	Conseil
Position stratégique relative au vote consultatif sur les plans d'action climatique	Comité de révision et de gouvernance
Évolution comptable, financière, réglementaire et ESG au Canada et à l'international	Comité d'audit

Par ailleurs, la Banque encourage les administrateurs à participer à des programmes de formation offerts par divers organismes. Ainsi, les administrateurs ont également participé à des formations, des congrès et des conférences portant sur les questions liées à l'ESG et aux changements climatiques, offerts par des organismes réputés et variés.

Dialogue avec les parties prenantes

Un dialogue constructif, ouvert et transparent avec les parties prenantes est primordial pour la Banque, car il lui permet de mieux identifier et comprendre leurs points de vue et préoccupations, et ainsi répondre adéquatement aux besoins changeants de la société. Soucieux de démontrer son engagement en ce sens, le Conseil a adopté une ligne directrice sur le dialogue avec les parties prenantes qui identifie les principales parties prenantes de la Banque et décrit comment la Banque entretient un dialogue en continu avec elles.



Pour plus d'informations, consulter notre [Ligne directrice sur le dialogue avec les parties prenantes](#) disponible dans la section *Gouvernance* sur [bnc.ca](#).

Rôle de la direction

Groupe de travail ESG

Sous le leadership du premier vice-président à la direction, secteur International et composé de plusieurs dirigeants de différents secteurs de la Banque, le groupe de travail ESG a pour principale fonction d'élaborer et de soutenir la stratégie et les initiatives environnementales, sociales et de gouvernance de la Banque. Ses membres se réunissent mensuellement. Ce groupe de travail est responsable de la mise en œuvre des recommandations du GIFCC, des Principes bancaires responsables de l'ONU et des engagements de la Banque en matière de changements climatiques, dont l'objectif zéro émission nette de GES. Au minimum deux fois par année, le groupe de travail ESG fait rapport au comité de révision et de gouvernance sur ses avancées et les projets ESG en cours ou à venir. De plus, des présentations sont également faites ponctuellement au comité d'audit et au comité de gestion des risques sur des sujets d'intérêt particulier, tel que le rapport GIFCC.

Équipe entièrement consacrée à l'ESG

Sous la responsabilité de la vice-présidence, Développement durable – ESG, cette équipe appuie le groupe de travail ESG dans l'élaboration de la stratégie environnementale, sociale et de gouvernance de la Banque, et assure sa mise en œuvre en collaboration avec l'ensemble des secteurs d'affaires. L'équipe ESG interagit avec le conseil d'administration et ses comités ainsi qu'avec les dirigeants et les membres de la haute direction, afin de rendre compte des progrès, et elle effectue un suivi mensuel auprès du groupe de travail ESG.

L'équipe ESG entretient un dialogue constructif et constant avec l'ensemble des secteurs d'affaires de la Banque ainsi qu'avec les parties prenantes externes, afin d'améliorer les pratiques ESG de la Banque et les processus liés.



Pour plus d'informations sur nos pratiques de gouvernance ainsi que sur les réalisations du Conseil, de même que pour obtenir la liste complète des formations offertes par la Banque, consulter la [Circulaire 2022](#) disponible dans la section *Relations Investisseurs* et l'[Énoncé des pratiques de gouvernance](#) disponible dans la section *Gouvernance* sur bnc.ca.

Stratégie

La Banque reconnaît sa part d'influence dans la lutte aux changements climatiques et travaille depuis des années pour avoir un impact positif sur ses parties prenantes. En se basant sur nos trois principes environnementaux, notre travail vise à identifier et à développer des occasions d'affaires durables, de même qu'à identifier, à gérer et à mitiger les risques liés au climat. À cet effet, la Banque est convaincue de la nécessité d'entretenir un dialogue ouvert avec ses parties prenantes afin de répondre aux demandes du marché et d'améliorer l'efficacité énergétique de ses activités opérationnelles. De ces dialogues, la Banque a ciblé des occasions d'affaires dans le secteur des énergies renouvelables, de l'investissement responsable et de l'efficacité énergétique.

Nos priorités	Nos engagements et nos actions		
Tenir compte de la lutte contre les changements climatiques dans notre action économique et communautaire	Réduire à zéro nos émissions de GES pour nos propres activités d'exploitation ainsi que pour les activités de financement d'ici 2050. La Banque a renforcé son engagement en se joignant à la NZBA.	Mesurer nos émissions financées en débutant par les secteurs à haute intensité en utilisant la méthodologie PCAF. Elles seront divulguées progressivement dans notre rapport GIFCC.	Fixer progressivement des cibles de réduction des émissions financées en utilisant des scénarios de décarbonation internationalement reconnus.
Accompagner et conseiller activement nos clients dans leur transition vers une économie plus sobre en carbone	Regrouper l'expertise en transition énergétique avec la création du Groupe Impact sur la durabilité en matière d'énergie et d'infrastructures, pour accompagner et conseiller activement la clientèle du secteur Entreprises dans son parcours de transition et pour lui fournir des solutions complètes.	Déployer des capitaux pour contribuer à la transition et ainsi poursuivre la croissance de notre portefeuille de prêts consacré aux énergies renouvelables à un rythme supérieur à celui des énergies non renouvelables.	Déployer une offre de produits et services pour soutenir nos clients dans leur transition et offrir des produits d'investissement alignés sur les ODD des Nations Unies.
Renforcer notre capacité à évaluer et à gérer les risques climatiques	Poursuivre l'évolution de nos capacités d'analyse et de test de tension pour mieux identifier, quantifier et divulguer le niveau de vulnérabilité aux risques climatiques des différentes industries et secteurs d'affaires.	Intégrer graduellement des indicateurs climatiques au cadre d'appétit pour le risque ainsi que des critères ESG au processus d'adjudication de crédit.	Travailler en collaboration avec nos pairs, les organismes réglementaires et les organisations internationales pour améliorer le cadre de gestion et de divulgation du risque climatique.
Réduire l'empreinte carbone de nos propres activités opérationnelles	Réduire de 25 % les émissions de GES résultant de nos propres activités opérationnelles d'ici la fin de 2025 ¹ .	Mettre en place des initiatives d'efficacité énergétique, incluant des politiques de voyage et d'aménagement des espaces de travail dans le nouveau siège social.	Maintenir la neutralité carbone en compensant nos émissions de GES annuelles restantes pour nos propres activités.
Soutenir l'écosystème de la transition climatique (incubateurs, accélérateurs, groupes de pairs, initiatives gouvernementales)	Collaborer aux différents groupes liés aux PRB de l'ONU, dont la Banque est signataire, pour aligner les stratégies sur les ODD des Nations Unies et de l'Accord de Paris.	Participer avec nos pairs pour faire progresser la méthodologie et améliorer la qualité de la donnée climatique par le biais de PCAF.	Participer aux travaux de l'Association des banquiers canadiens, du <i>Sustainable Finance Action Council</i> et de Finance Montréal ainsi qu'aux différentes consultations publiques (BSIF, SEC, CBCB) ² .

1 Cette cible absolue vise les domaines 1, 2 et 3 (le domaine 3 inclut les déplacements d'affaires des employés et la consommation de papier dans la chaîne d'approvisionnement) avec 2019 comme année de référence.

2 BSIF: Bureau du surintendant des institutions financières (Canada); SEC: *Securities and Exchange Commission*; CBCB: Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

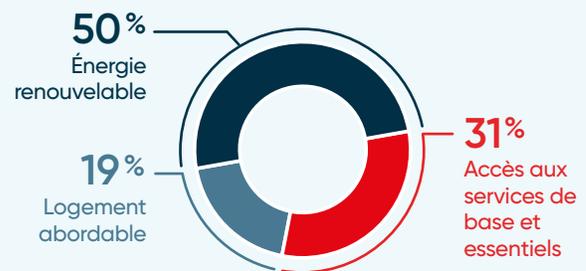
Identifier et évaluer les occasions liées au climat

La lutte contre les changements climatiques étant une priorité pour la Banque et ses parties prenantes, il est important de pouvoir offrir des solutions durables et adaptées. À cet effet, plusieurs initiatives ont été déployées par la Banque dans les dernières années.

Obligations durables¹

La Banque a développé l'un des premiers cadres de référence canadiens pour des émissions d'obligations durables. Au 31 décembre 2021, les émissions réalisées depuis 2019 ont généré plus de 3,1 milliards de dollars ayant servi au financement, par la Banque, de nombreux projets dans le domaine du développement durable. Ces projets contribuent de façon concrète aux objectifs de protection de l'environnement ou cherchent à obtenir des résultats socioéconomiques positifs pour les populations visées. Dans le domaine environnemental, ces émissions ont permis de financer des projets d'énergie renouvelable : éolienne, solaire et hydroélectrique à petite échelle. Les fonds alloués aux projets environnementaux peuvent également être utilisés pour financer des moyens de transport à faible teneur en carbone et des bâtiments durables. La sélection et l'évaluation des projets admissibles sont réalisées au sein de la Banque et le Comité des obligations durables prend la décision finale. La Banque publie annuellement un rapport qui présente notamment le cadre de référence, l'utilisation des fonds ainsi que des exemples de projets financés.

Actifs admissibles²



Pour plus d'informations sur le cadre de référence des obligations durables de la Banque et des exemples de projets financés, consulter le Rapport sur les obligations durables disponible dans la section [Fonds propres et dette](#) sur [bnc.ca](#).

¹ Conformément aux Principes applicables aux obligations vertes et aux Principes applicables aux obligations sociales de l'*International Capital Markets Association* (ICMA), les obligations durables de la Banque seront allouées au financement de projets et d'organismes qui contribuent de façon crédible aux objectifs de protection de l'environnement ou qui cherchent à obtenir des résultats socioéconomiques positifs pour les populations visées.

² Pour plus d'informations sur les actifs admissibles, consulter le Cadre de référence des obligations durables de la Banque Nationale du Canada, disponible dans la section *Fonds propres et dette* sur [bnc.ca](#).

Banque Nationale Investissements inc.

Banque Nationale Investissements inc., une filiale en propriété exclusive de la Banque, est signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies et membre de l'Association pour l'investissement responsable. Avec une des plus importantes structures d'architecture ouverte au Canada, BNI suit un processus rigoureux pour sélectionner les gestionnaires de portefeuille reconnus pour leur expertise dans chacune des catégories d'actifs. Les critères ESG sont intégrés dans les décisions d'investissement de BNI depuis janvier 2018, notamment par son processus de sélection de gestionnaires externes appelé OP4+. La supervision s'appuie sur un cycle d'examen au cours duquel l'organisation, le personnel, le processus, le portefeuille, la performance et l'intégration de critères ESG des sous-gestionnaires de portefeuille font l'objet d'une évaluation continue.

Au cours de la dernière année, BNI a modifié ses critères d'évaluation des gestionnaires externes afin d'évaluer les mesures et les objectifs de l'amélioration de l'empreinte carbone du portefeuille, et ainsi noter favorablement les gestionnaires ayant des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre.



Pour plus d'informations sur le processus OP4+ et la structure d'architecture ouverte, consulter bninvestissements.ca.

En 2021, BNI a bonifié son offre de produits durables en ajoutant le fonds négocié en bourse (FNB) Développement durable d'obligations de sociétés canadiennes BNI à sa gamme de FNB, qui comprenait déjà trois produits liés au développement durable.

Souhaitant permettre à ses clients d'avoir un accès élargi à certaines de ces stratégies, BNI déployait en juin 2021 certains FNB dans une structure de fonds commun de placement. Trois fonds se sont donc ajoutés à l'offre de produits durables.

- › Fonds de développement durable d'obligations canadiennes BNI
- › Fonds de développement durable d'actions canadiennes BNI
- › Fonds de développement durable d'actions mondiales BNI

Ces FNB investissent dans des titres alignés avec un ou plusieurs objectifs de développement durable des Nations Unies, dont l'ODD 7 – Énergie propre à un coût abordable et l'ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.

Toujours en 2021, BNI est devenu un participant fondateur de l'initiative Engagement climatique Canada qui vise à favoriser le dialogue entre la communauté financière et les entreprises canadiennes émettrices sur les occasions et les risques liés aux changements climatiques. BNI a aussi signé la *Déclaration des investisseurs canadiens sur les changements climatiques*.

Au-delà de la gestion de portefeuille, BNI vise également à répondre à un besoin croissant de la part des clients de mieux comprendre l'investissement responsable. Pour ce faire, BNI a produit plusieurs [baladodiffusions](#) et participé à des événements sur les occasions de croissance de l'investissement responsable, en plus de diffuser du contenu informatif sur son site Web.



Pour plus d'informations sur l'approche de BNI en investissement responsable, consulter la page *Investissement responsable* sur bninvestissements.ca.

Équipe spécialisée dans la transition énergétique

Banque Nationale Marchés financiers (BNMF) continue d'évoluer pour mieux servir les besoins de sa clientèle et augmenter la profondeur et la qualité de notre couverture de la transition énergétique mondiale. Au cours de l'année 2021, le Groupe Impact sur la durabilité en matière d'énergie et d'infrastructures (EiSiG) a été créé en regroupant l'expertise en transition énergétique de nos branches Énergie, Électrification, Infrastructures et Technologies propres.

Au cours des dernières années, BNMF s'est établie comme un chef de file dans l'offre de solutions de financement, fusions et acquisitions et gestion des risques pour les domaines des technologies propres, de l'électrification des transports, de l'énergie renouvelable et du captage du carbone dans toute l'Amérique du Nord. À titre d'exemple, en 2021, BNMF s'est classée au troisième rang des plus importants prêteurs dans le secteur des énergies renouvelables à travers l'Amérique du Nord avec près de 1,6 milliard de dollars américains déployés¹. L'objectif de EiSiG est de mettre à profit l'expérience acquise pour prioriser la transition énergétique.

¹ Source: Inframation 2021 League Tables.

Collaborer pour un avenir durable

S'inscrivant dans la continuité de ses engagements environnementaux, la Banque participe à plusieurs initiatives collectives liées au climat.

En 2021, nous avons annoncé notre engagement auprès des initiatives et regroupements suivants :

- › Partenariat pour la comptabilité financière du carbone
- › Alliance bancaire Net Zéro
- › Déclaration de la place financière québécoise pour une finance durable
- › Association des gestionnaires de risques (*Risk Management Association*) – Consortium sur le climat

La Banque a également poursuivi ses partenariats avec le Parcours Développement durable Montréal, qui accompagne chaque année des entreprises dans la résolution de défis en développement durable et la mise en place de solutions innovantes, et avec Équiterre, l'un des principaux organismes environnementaux au Québec.

Ces partenariats s'inscrivent dans la continuité des initiatives mises en place par la Banque pour faciliter la transition énergétique et promouvoir l'adoption de comportements soucieux de l'environnement au quotidien.

En plus de son implication dans les groupes de travail internationaux entourant l'adhésion aux PRB et ceux mentionnés ci-dessus, la Banque participe également aux travaux de l'Association des banquiers canadiens sur les sujets suivants :

- › Consultations publiques des organismes réglementaires auprès de différentes industries
- › Analyse de scénarios climatiques
- › Intégration des notions climatiques dans la gestion des risques
- › Suivi des principaux développements et des meilleures pratiques
- › Standardisation des méthodologies de calcul
- › Exercices de comparaison entre les pairs

Par ailleurs, la Banque continue de promouvoir une gouvernance et un alignement global des divulgations sur le climat, complétés par des mesures spécifiques à l'industrie.

Réduire l'empreinte environnementale de nos clients

Dans le cadre du programme de récompenses pour les détenteurs de cartes de crédit de la Banque Nationale, une section Écoresponsable permet de compenser les émissions de gaz à effet de serre par l'achat d'unités de compensation de CO₂ auprès de l'organisme Coop Carbone. Cette option, offerte aux clients des Services aux particuliers et aux entreprises, contribue au financement du Fonds d'électrification et de changements climatiques du Québec qui fournit les ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan provincial québécois sur les changements climatiques.

Dans la même section du site de récompenses, les clients peuvent se procurer des produits durables auprès d'entreprises locales. En 2021, de nouvelles entreprises ont été ajoutées afin d'élargir et de diversifier l'offre. De plus, le nombre de points requis pour obtenir une carte-cadeau est moins élevé pour la version électronique que pour la version en plastique afin d'encourager la clientèle à choisir l'option qui a le plus faible impact sur l'environnement.

Toujours dans l'optique d'aider les clients à réduire leur empreinte carbone et aussi d'encourager l'électrification, la Banque offre un rabais additionnel sur le financement des véhicules électriques et hybrides.

Pour accompagner les entreprises dans l'atteinte de leurs objectifs en matière d'ESG, la Banque offre une variété de solutions de financement, soit des prêts verts, durables et de transition ainsi que des prêts liés à des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Ce dernier type de prêt est de plus en plus associé à la transition énergétique et à la lutte contre les changements climatiques, car le taux d'intérêt payé par une entreprise emprunteuse est lié à l'atteinte d'objectifs de développement durable.

Les personnes qui empruntent peuvent ainsi bénéficier d'incitatifs tarifaires pour financer des projets qui auront un impact environnemental et social positif. Ce type de prêts s'adresse principalement aux entreprises qui ont adopté des critères et des cibles ESG dans leur stratégie. La Banque vise ainsi à être un partenaire clé pour financer et accompagner les entreprises dans leur transition vers une économie à faible carbone.

Au 31 octobre 2021, le montant de prêts autorisés ayant des critères de durabilité était de 2,7 milliards de dollars.

Stratégie (suite)

Augmenter l'efficacité de nos activités opérationnelles

En plus des efforts liés au développement de produits et de services durables, la Banque a identifié des occasions liées à ses activités opérationnelles. En effet, plusieurs de nos actions pour améliorer l'efficacité énergétique de nos bâtiments nous permettent d'être présentement au-devant de la réglementation et de répondre aux attentes des parties prenantes. La Banque a adopté volontairement diverses mesures afin de considérablement améliorer l'efficacité énergétique de ses bâtiments au cours des vingt dernières années. En tant que membre du Cercle des économiseurs d'énergie d'Hydro-Québec (société d'état québécoise responsable de la production du transport et de la distribution de l'électricité au Québec), la Banque a mis en place une interface Web à distance innovante pour gérer la consommation d'énergie dans plus de 260 succursales. Grâce à ce système, la Banque peut surveiller ses installations afin de s'assurer qu'elles atteignent les objectifs d'efficacité énergétique année après année.

De plus, la Banque instaure les critères du système LEED (*Leadership in Energy and Environmental Design*) dans ses immeubles et vise la certification LEED Or v4 pour son nouveau siège social prévu pour 2023. Cette certification comprend notamment des critères et caractéristiques d'adaptation aux risques climatiques qui permettront de limiter les risques climatiques physiques potentiels. La Banque est donc en voie d'atteindre les normes LEED relatives à la réduction des îlots de chaleur ainsi qu'à la

réduction de la consommation d'eau à l'intérieur et à l'extérieur. Ceci permettra également à la Banque de réduire ses émissions de GES malgré l'augmentation de ses activités.

Au cours de l'exercice 2021, nos émissions de GES ont été estimées à 13 951 tonnes de CO₂, une réduction de 15 % depuis 2020. La Banque a renouvelé son engagement à être une entreprise carboneutre par l'achat d'unités de carbone vérifiées pour les émissions qui ne peuvent être éliminées. En 2020, la Banque s'est fixé une cible pour réduire ses propres émissions de GES de 25 % d'ici la fin de 2025. Cette cible absolue est basée sur la science et vise à contribuer à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. Dans la poursuite de cet objectif, en 2021, la Banque s'est dotée d'un objectif d'émissions nettes nulles de GES pour ses propres activités d'exploitation ainsi que pour ses activités de financement d'ici 2050. Pour plus d'informations, consulter la section *Émissions de GES de nos activités opérationnelles* à la page 20 du présent rapport.



En lien avec notre cible, nos émissions de GES en 2021 ont été estimées à 13 951 tonnes de CO₂, ce qui représente une réduction de 30 % depuis 2019.

Approvisionnement responsable

Dans le cadre de notre engagement à réduire nos impacts environnementaux et sociaux, et à saisir les occasions liées au développement durable, la Banque travaille sur la mise en place d'une stratégie d'approvisionnement responsable.

À cet effet, nous avons adhéré en 2020 à l'Espace québécois de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable (ECPAR) et complété le Baromètre de l'achat responsable d'ECPAR visant à établir un diagnostic de nos pratiques et à définir un plan d'action pour l'implantation de notre stratégie d'approvisionnement responsable.

En 2021, des critères d'approvisionnement responsable ont été intégrés aux pratiques d'achat et de sélection des fournisseurs dans le projet de construction du nouveau siège social de la Banque. La majorité des fournisseurs sélectionnés devaient répondre aux exigences liées à la certification LEED du nouvel édifice. Ces exigences s'appliqueront aussi aux futurs fournisseurs impliqués dans le projet.

De plus, dans sa démarche de mise en place d'une stratégie d'approvisionnement responsable, la Banque a envoyé des questionnaires à des fournisseurs afin de mieux connaître leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance. Ces fournisseurs ont été sélectionnés selon leur degré d'importance et représentent 20 % du nombre total de fournisseurs et 45 % de nos dépenses. Des critères environnementaux et sociaux ont aussi été intégrés dans le questionnaire d'inscription des nouveaux fournisseurs.

À la lumière des principes ESG de la Banque, l'objectif de notre stratégie d'approvisionnement responsable est :

- › d'avoir un dialogue en continu avec nos fournisseurs;
- › de travailler ensemble dans la transition vers une approche plus durable.

Gestion des risques

Identifier et évaluer les risques liés au climat

Le risque climatique représente la possibilité que des enjeux liés au climat entraînent, à court (moins d'un an), moyen (un à cinq ans) et long (plus de 5 ans) terme, une perte de valeur financière pour la Banque, ou affectent ses activités. Les impacts du risque climatique peuvent également se traduire par une exposition accrue aux risques stratégiques, de réputation et de non-conformité à la réglementation, advenant une réponse de la Banque jugée inadéquate, ou le non-respect de ses engagements. La Banque est exposée à ce risque de manière directe par ses propres activités et de manière indirecte par les activités de ses clients. L'évaluation et l'atténuation du risque climatique fait partie intégrante du cadre de la gestion des risques de la Banque. Les enjeux climatiques sont désormais au cœur du processus décisionnel et ils deviennent de plus en plus stratégiques pour la Banque. La prise en compte de ce risque peut même constituer un atout non négligeable dans certaines transactions de financement ou d'investissement, et elle contribue à promouvoir des pratiques exemplaires auprès des parties prenantes de la Banque.

Les risques liés au climat sont définis selon deux types. Les **risques physiques** représentent les impacts potentiels de la multiplication et de l'intensification des épisodes climatiques extrêmes ou des changements chroniques dans les conditions météorologiques sur les actifs physiques, les infrastructures, la chaîne de valeur, etc. Les risques physiques peuvent être aigus (un événement météorologique extrême) ou chroniques (un changement dans l'environnement). La résultante est qu'ils augmentent la fréquence et la gravité des incendies de forêt, des inondations, des événements éoliens et de l'élévation du niveau de la mer, entre autres. Les **risques de transition** englobent, quant à eux, les impacts potentiels de l'évolution vers une économie à faibles émissions de carbone, tels que des changements technologiques, des orientations politiques ou publiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre par le biais de taxes ou d'incitatifs, de même que des changements réglementaires visant à encadrer et à promouvoir une telle économie. Ces mesures ont un effet sur l'économie ainsi que sur des secteurs d'activités et des portefeuilles spécifiques.

Certains de ces risques auront des impacts attendus plus importants sur une plus longue période (ex., changements dans les préférences de marchés ou augmentation du niveau de la température mondiale). En revanche, certains risques (ex., taxes sur le carbone ou événements météorologiques aigus) peuvent avoir un impact à plus court terme et des impacts à long terme moins certains. Malgré le fait que la plupart de nos activités de financement et d'investissement sont à court ou moyen terme, nous en avons également qui s'étendent sur de plus longues périodes. Par conséquent, nous croyons qu'il est important d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques physiques et de transition sur ces différents horizons temporels.

Nos actions visent la mise en place de stratégies et de politiques qui tiennent compte des risques climatiques. Nous nous efforçons de rester à l'affût des meilleures pratiques, d'accompagner et de conseiller nos clients dans leur transition vers une économie faible en carbone. Dans cette optique, nous continuons nos démarches de formation sur la gestion du risque climatique à travers l'organisation, particulièrement avec les personnes de première ligne ayant un contact direct avec les clients.

Afin de soutenir la Banque dans l'atteinte de ses objectifs d'affaires, le secteur de gestion des risques a récemment créé la vice-présidence Analytique de crédit et risques climatiques, dont les responsabilités consistent à augmenter la capacité à extraire de l'intelligence d'affaires, à intégrer davantage les risques climatiques dans les processus décisionnels et à développer les capacités d'analyse du risque climatique.

Au cours des dernières années, la Banque a bonifié ses engagements environnementaux et a également officialisé sa position de ne pas offrir ou consentir de nouveaux financements aux fins de l'exploration, de l'exploitation ou de la production de pétrole et de gaz dans l'Arctique, compte tenu de l'attrait que pourrait exercer cette région au cours des prochaines décennies et de la fragilité de ce milieu. La Banque a aussi confirmé sa pratique de ne pas financer les nouvelles activités d'extraction ou de traitement du charbon à des fins thermiques.

Gestion des risques (suite)

La Banque reconnaît l'importance d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques liés au climat. Pour ce faire, elle surveille proactivement l'ensemble des risques et l'exposition aux risques liés au climat des secteurs par rapport à son appétit et aux limites établies. Les risques principaux et les risques émergents sont ceux qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les résultats financiers, la réputation ou encore le modèle d'affaires et la stratégie à long terme de la Banque. On parle notamment des risques de crédit, de marché et de liquidité, des risques opérationnels et des risques liés à l'ESG, dont ceux liés au climat.

De plus, l'évolution rapide des environnements économiques, réglementaires, technologiques et de marché peut avoir une incidence sur certaines activités ou sur l'ensemble de la Banque. Bien que la Banque souhaite tout mettre en œuvre pour mitiger les risques liés aux changements climatiques et à soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, elle ne peut prévoir l'efficacité des stratégies climatiques dirigées par les gouvernements et les changements réglementaires mis de l'avant, ni assumer la responsabilité d'atteindre les objectifs fixés aux termes de ces stratégies et changements. La Banque continue de suivre de près les développements à ce sujet et poursuit la mise en place de son cadre de gestion des risques associés aux changements climatiques.

Gérer et intégrer les risques liés au climat

La Banque est consciente qu'elle a un rôle mobilisateur à jouer en matière de changements climatiques, étant donné les impacts qu'auront ceux-ci sur nos clients, nos activités et la société. À cette fin, nous avons adopté un cadre pour évaluer, atténuer et gérer les risques connexes liés au portefeuille et aux transactions individuelles.

Voici des exemples d'intégration du risque climatique aux principaux risques actuels identifiés dans notre cadre de gestion des risques.

Risque de crédit

Le principal risque encouru par une institution financière est le risque de crédit. Il dépend particulièrement de la qualité du portefeuille de prêts et de la capacité des clients à rembourser leur dette. La Banque est principalement exposée à ce risque par ses activités de prêteur.

Les impacts du risque climatique sur le risque de crédit peuvent se traduire ainsi :

- › Risques physiques – diminution de la capacité de remboursement ou de la valeur de la sûreté.
- › Risques de transition – impacts financiers liés aux changements dans les lois et politiques, la technologie, ou le marché tels que la diminution des revenus, l'augmentation des coûts de fonctionnement, les changements dans les préférences des consommateurs, le développement de nouvelles technologies et les taxes sur les émissions de carbone.

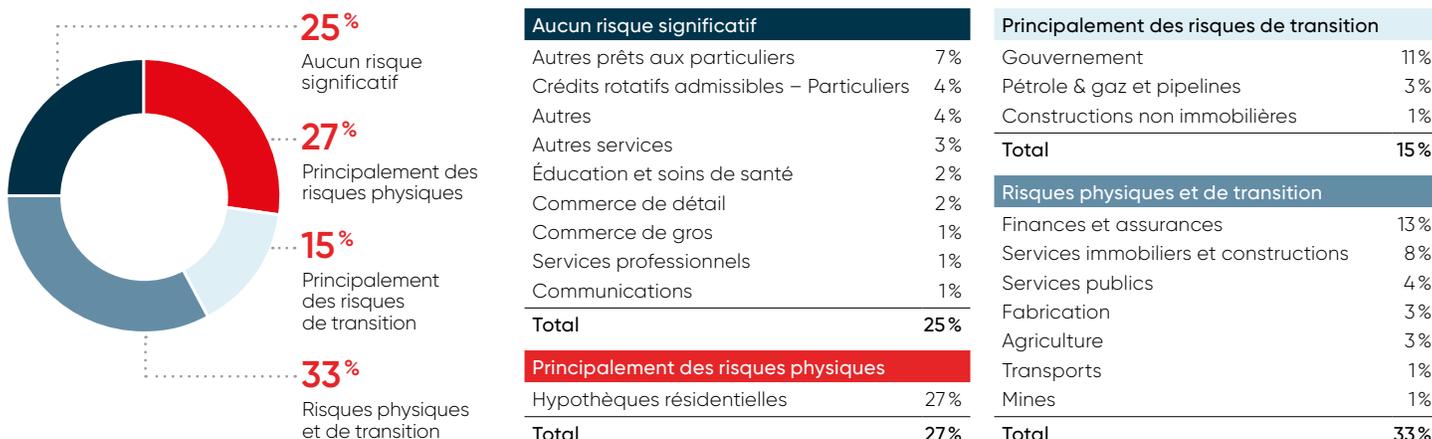
L'exposition de la Banque au risque de crédit lié au climat est évaluée à travers différents mécanismes de contrôle et de surveillance. Par exemple, des analyses de vulnérabilité

aux risques physiques et de transition du portefeuille de prêts sont effectuées pour l'ensemble des activités de financement, et ce, afin d'avoir une meilleure visibilité de l'exposition à ces risques. De plus, le risque de concentration du portefeuille de prêts est évalué périodiquement afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'impact significatif lié au climat. Une matrice croisant les risques physiques et de transition par secteur d'activité et par industrie a également été développée, ce qui permet au secteur de Gestion des risques d'avoir une meilleure vision des secteurs du portefeuille de prêts les plus touchés en ce qui concerne les risques liés au climat.

Ces diverses initiatives ont permis un alignement des priorités en plus de prendre des actions concrètes dans le processus de révision des limites sectorielles, chaque secteur d'activité ou industrie ayant maintenant une section ESG détaillant le risque climatique (incluant une évaluation des risques physiques et de transition). Le secteur de Gestion des risques surveille de près l'évolution des tendances et des méthodologies de calcul, et participe activement aux divers groupes de discussion de l'industrie.

Gestion des risques (suite)

Vulnérabilité du portefeuille de prêts aux risques climatiques au 31 octobre 2021¹



¹ Les expositions sont calculées comme étant les montants totaux d'exposition au risque de crédit et incluent les montants utilisés, les engagements inutilisés et les autres éléments hors bilan tels que présentés dans le [Rapport annuel 2021](#) à la page 86. La distribution des industries est identique à celle présentée dans nos rapports financiers : [Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3](#) à la page 21.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel représente le risque de subir une perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des ressources humaines et matérielles, à des processus, à la technologie ou à des événements externes. Le risque opérationnel est présent dans toutes les activités de la Banque.

Les impacts du risque climatique sur le risque opérationnel peuvent se traduire ainsi :

- › Risques physiques – impacts d'événements climatiques sur les immobilisations, les employés et les tiers.
- › Risques de transition – impacts des changements suivant l'adoption d'une taxe carbone.

En effet, l'imposition ou l'augmentation des taxes sur le carbone augmentera probablement le coût d'exploitation de l'énergie dans certaines régions où nous exerçons nos activités. Ainsi, ces taxes pourraient augmenter les coûts opérationnels de la Banque découlant principalement de la consommation énergétique de ses bâtiments, mais également des déplacements professionnels des employés de la Banque.

Risque de réputation

Le risque de réputation représente la possibilité qu'une activité ou une pratique de la Banque soit jugée de manière négative par le public — que ce jugement soit fondé ou non — et que cela puisse porter atteinte à la perception, à l'image ou aux marques de commerce de la Banque, ce qui pourrait entraîner des poursuites ou des pertes de revenus.

Les impacts du risque climatique sur le risque de réputation peuvent se traduire ainsi :

- › Risques physiques – impacts d'une perception négative de la gestion des risques climatiques à même nos activités.
- › Risques de transition – impacts d'une perception négative liée au financement de certains secteurs d'activité, au degré d'engagement de la Banque envers les changements climatiques ou à l'avancement de sa stratégie.

La Banque reconnaît que la manière dont elle aborde les changements climatiques peut avoir une incidence sur sa réputation et, par conséquent, sur ses activités. Alors que la conscience et la sensibilité des parties prenantes aux risques liés au climat continuent de croître, il devient de plus en plus important pour la Banque de réagir de manière réfléchie et délibérée.

Nous devons comprendre et traiter les impacts potentiels des changements climatiques sur nos clients et nos activités, demeurer transparents dans nos pratiques et examiner les pratiques commerciales durables de nos tiers. Nous visons à suivre les normes de responsabilité sociale les plus rigoureuses tout en ayant un impact positif sur toutes nos parties prenantes qui ont des intérêts et des préoccupations en constante évolution en ce qui concerne les changements climatiques et les autres enjeux environnementaux. L'objectif est que nous puissions être plus proactifs et stratégiques dans nos communications et nos actions.

Pour les autres grandes familles de risque identifiées, l'analyse et l'intégration du risque climatique seront faites de manière progressive.

Gestion des risques (suite)

Gérer le portefeuille de prêts

Le risque climatique correspond aux impacts sur le risque de crédit liés à la transition énergétique et à des événements météorologiques extrêmes. Ultimement, le risque climatique pourrait conduire à la fois à des probabilités de défaut plus élevées et à des pertes de crédit plus élevées en cas de défaut des contreparties. Dans ce contexte, le cadre de gestion des risques a été élargi pour inclure de nouvelles mesures afin d'identifier, d'évaluer, de contrôler et de surveiller ce risque. À cet effet, la Banque a développé et met en œuvre progressivement un processus d'évaluation et de quantification des impacts des changements climatiques sur sa stratégie et ses résultats.

Cette intégration se fait sous forme de vérification diligente, notamment dans le cadre du processus d'octroi de crédit, en priorisant les secteurs d'activités générant le plus d'émissions de gaz à effet de serre et en considérant les montants d'engagements mis à leur disposition. Les secteurs identifiés incluent ceux du pétrole et gaz, des services publics, du transport, des services immobiliers et de la construction, des industries lourdes, etc. Le cadre d'analyse du risque ESG prévoit notamment la collecte d'information sur l'empreinte carbone, une classification face aux risques climatiques (physiques et de transition) selon le secteur d'activité et l'industrie ainsi que les notes des agences de notation ESG. Pour les clients œuvrant au sein des industries identifiées, leur positionnement stratégique et l'existence d'un plan de transition énergétique sont également discutés au moins une fois par année, dans le

cadre du processus d'octroi de crédit ou de renouvellement. Plusieurs autres critères sont pris en considération, notamment la gestion des déchets, les normes du travail, la gouvernance d'entreprise, la responsabilité associée aux produits et les politiques en matière de droits de la personne.

Afin d'assurer une saine gestion du risque de crédit, chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein des équipes de Gestion des risques et de la direction, indépendantes des secteurs d'affaires, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée. Les pouvoirs décisionnels à cet égard sont déterminés conformément à la délégation de pouvoirs stipulée dans la politique de gestion du risque de crédit. Les crédits d'envergure ou représentant un niveau de risque plus élevé pour la Banque sont approuvés par un membre d'un niveau hiérarchique supérieur. Le Comité des risques globaux, composé de membres de la haute direction, approuve et surveille tous les crédits d'envergure, incluant le volet sur les risques climatiques. Les demandes de crédit dépassant les latitudes de la direction sont soumises à l'approbation du comité de gestion des risques du Conseil.

La Banque travaille également en collaboration avec divers partenaires de l'industrie pour identifier et mettre en place de saines pratiques de gestion qui visent à promouvoir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Analyser les scénarios

L'analyse de scénarios climatiques est un outil important et pertinent pour évaluer une variété d'impacts découlant d'événements potentiellement graves sur les activités de la Banque. Cet outil aide à définir l'appétit pour le risque, les limites d'exposition et la planification des activités. Plus précisément, il permet de mieux comprendre le profil de risque de la Banque et contribue à éclairer la prise de décision et les stratégies d'atténuation.

Bien que la Banque procède à des tests de tension dans l'évaluation de sa sensibilité aux situations de crises dans certains secteurs et certains portefeuilles clés, l'utilisation des scénarios pour évaluer les risques climatiques des portefeuilles de prêts est une application relativement récente et l'utilisation traditionnelle des outils habituels diffère de plusieurs manières. En effet, un travail approfondi est nécessaire pour traduire les changements des risques climatiques en résultats macroéconomiques et financiers, qui sont généralement utilisés pour les tests de résistance ou l'analyse de scénarios.

Dans le but de raffiner sa stratégie et son niveau de résilience face aux risques climatiques, la Banque a débuté des analyses d'impacts des risques physiques et de transition, à partir de différents scénarios climatiques. Ces analyses permettront également de déterminer l'impact sur l'économie et les risques financiers pouvant affecter nos portefeuilles de prêts, selon les différents scénarios. Ces impacts financiers pourront ensuite être utilisés pour produire des estimés de pertes attendues (PA) des portefeuilles, des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (PCD) pour chaque scénario étudié.

Durant la dernière année, la Banque a donc travaillé sur l'évaluation de ses risques à partir des scénarios climatiques recommandés par le Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS)¹. Pour cette évaluation, nous avons choisi de tester trois des six scénarios de transition proposés, dont deux scénarios opposés représentant, à notre avis, les situations les plus susceptibles de se réaliser. Nous avons fait réviser les hypothèses macroéconomiques de ces scénarios par notre équipe d'études économiques. Enfin, nous avons également analysé les résultats du projet pilote sur les scénarios climatiques réalisé par le BSIF et la Banque du Canada afin de guider nos travaux.

¹ <https://www.ngfs.net/ngfs-scenarios-portal/explore>

Gestion des risques (suite)

Scénario	Cible	Risques physiques	Risques de transition	Ambition climatique	Ajustements aux politiques actuelles	Changements technologiques	Utilisation de captage du dioxyde de carbone	Variation des politiques régionales
								
Transition ordonnée – Net zéro 2050	0°C en 2050	Faibles	Élevés	1,5°C	Immédiats et sans difficultés	Changements rapides	Utilisation modérée	Variation modérée
Transition désordonnée – Net zéro divergent	0°C en 2050	Faibles	Élevés	1,5°C	Immédiats mais décalés	Changements rapides	Utilisation faible	Variation modérée
Transition surchauffe – Politiques actuelles	Aucune	Élevés	Faibles	3,0°C	Aucun – Conservation des politiques actuelles	Changements lents	Utilisation faible	Variation faible

À partir des indicateurs macroéconomiques des trois scénarios de NGFS sélectionnés, nous avons appliqué le processus d'évaluation existant pour quantifier l'impact sur les pertes de crédit attendues. De plus, nous avons catégorisé les impacts des risques climatiques sur les paramètres de risques tels que la probabilité de défaut, en appliquant la matrice de vulnérabilité du portefeuille de prêts aux risques climatiques (voir p. 17). Les résultats de ces diverses analyses seront présentés en continu aux principaux comités de gouvernance de risque, dont le comité de gestion des modèles, le comité de gestion intégrée des risques, et également au groupe de travail ESG. Les résultats obtenus serviront à déterminer notre exposition potentielle aux risques climatiques en vue d'éventuelles intégrations dans les processus de gestion des risques ainsi qu'en préparation aux exigences réglementaires à venir.

Au cours des prochaines années, nous allons continuer de développer et d'approfondir notre expertise d'analyse de scénarios de risques climatiques, en combinant les analyses au niveau sectoriel (par classe d'actifs) aux analyses de portefeuille (par type de prêts). Également, dans le but de couvrir un plus large éventail de risques et d'occasions d'affaires, nous comptons poursuivre l'utilisation de multiples scénarios de réchauffement climatique afin d'avoir une couverture des risques plus large et de permettre aux dirigeants de la Banque d'avoir une meilleure compréhension des impacts potentiels lorsque vient le temps de choisir des orientations stratégiques. Pour le moment, nous comptons prioriser les secteurs ayant le plus d'exposition aux émissions de gaz à effet de serre ou ceux qui pourraient être affectés par les mesures transitoires notamment : pétrole et gaz, services publics, transport, services immobiliers et construction, industries lourdes.

La Banque reconnaît que les changements climatiques peuvent avoir des incidences sur son processus de planification financière. En conséquence, le programme d'analyse de scénarios continuera d'être renforcé afin de prendre en compte les impacts climatiques sur l'analyse de ses revenus et de ses charges d'exploitation, ses placements et investissements, la répartition de son capital, les acquisitions ou cessions potentielles ainsi que son accès au capital, entre autres choses.

La Banque s'engage à poursuivre ses efforts pour développer un processus de simulation toujours plus robuste afin de mieux comprendre et mesurer les risques climatiques suivant les recommandations du GIFCC, les meilleures pratiques de l'industrie et l'évolution des exigences réglementaires. De plus, elle continue son travail d'influence auprès de ses parties prenantes sur leurs propres mesures d'adaptation aux changements climatiques, afin de réduire les impacts potentiels.

Également, dans le but d'améliorer son engagement envers le GIFCC, de mieux intégrer les risques climatiques à sa structure de gestion des risques, de les mitiger adéquatement et de faire évoluer sa stratégie, la Banque continue d'évaluer notamment les éléments suivants :

- › Introduction de scénarios économiques axés sur le climat dans les plateformes actuelles de tests de tension
- › Utilisation de facteurs climatiques dans les intrants des modèles de risque actuels
- › Optimisation des programmes existants :
 - Plans de continuité des affaires
 - Programme de gestion des risques opérationnels
 - Programme de gestion des risques de catastrophe

Des mesures pour suivre notre impact positif

Afin de mieux comprendre et de constamment réduire les répercussions de ses activités sur l'environnement, la Banque a mis en œuvre, sur une base volontaire, différentes mesures et cibles visant à réduire ses émissions de GES.

Mesures	Données au 31 octobre 2021	Cibles annuelles
Liées aux activités opérationnelles		
Atteindre la carboneutralité	Atteinte	Maintenir la carboneutralité
Réduire nos émissions de GES	13 951 tonnes de CO ₂	Réduire de 25 % d'ici la fin de 2025 ¹
Liées aux activités de financement et d'investissement		
Faire croître le portefeuille de prêts liés aux énergies renouvelables à un rythme supérieur au portefeuille de prêts liés aux énergies non renouvelables	Croissance du portefeuille de prêts liés aux énergies renouvelables de 11% et diminution du portefeuille de prêts liés aux énergies non renouvelables de 38% depuis le 31 janvier 2019	Faire croître le portefeuille de prêts liés aux énergies renouvelables à un rythme supérieur au portefeuille de prêts liés aux énergies non renouvelables à moyen et long termes
Obligations durables	50% de 3,1G\$ émis a été alloué à des projets d'énergies renouvelables ²	Rester à l'affût des occasions d'affaires

Émissions de GES de nos activités opérationnelles³

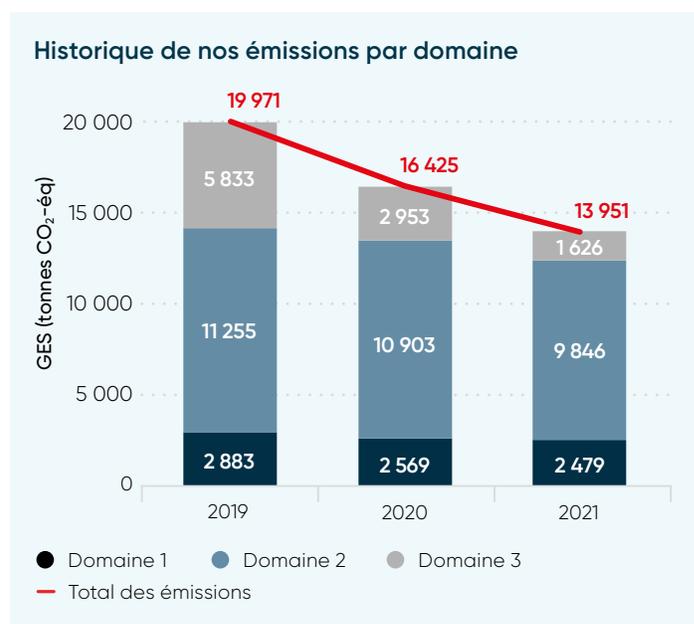
Depuis 2008, la Banque calcule son empreinte carbone annuellement et la divulgue dans le cadre du CDP.

Au cours des dernières années, la Banque a mis en place plusieurs initiatives permettant d'améliorer son efficacité énergétique et de réduire les déchets dans ses immeubles. En voici quelques-unes :

- › Installation de bornes de recharge pour voiture électrique dans nos succursales ainsi que dans notre prochain siège social
- › Mise en place d'un système novateur de gestion de la consommation énergétique dans plus de 260 succursales
- › Application des critères du système d'évaluation LEED à plusieurs de nos immeubles actuels
- › Construction d'un nouveau siège social visant l'atteinte des normes LEED v4 Or
- › Fin de l'achat de bouteilles d'eau à usage unique auprès de nos fournisseurs

Avec la contribution des employés, la Banque a lancé plusieurs campagnes de sensibilisation à l'interne pour encourager l'adoption de comportements visant à réduire les impacts négatifs sur l'environnement.

Grâce à des démarches d'inventaire et à une série d'actions, la Banque a réussi à réduire ses émissions nettes de carbone malgré la croissance de ses activités.



¹ Cette cible absolue vise les domaines 1, 2 et 3 (le domaine 3 inclut les déplacements d'affaires des employés et la consommation de papier dans la chaîne d'approvisionnement) avec 2019 comme année de référence.

² Au 31 décembre 2021.

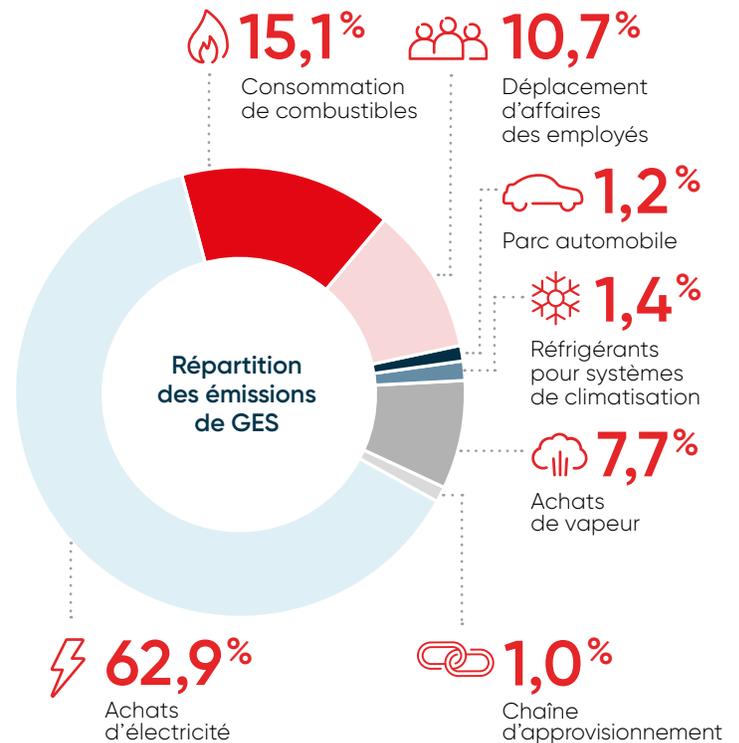
³ Inclut les émissions de GES de la Banque, de ses principales filiales nord-américaines (excluant Flinks Technologie inc.) et de sa filiale Advanced Bank of Asia Limited (ABA Bank).

Des mesures pour suivre notre impact positif (suite)

Pour le calcul de son empreinte carbone, la Banque s'appuie sur la méthodologie du « Greenhouse Gas Protocol Initiative (GHG Protocol) (WRI et WBCSD, 2015) ». Au cours de l'exercice 2021, les émissions de GES de la Banque ont été estimées à 13 951 tonnes de CO₂. Ces émissions incluent les données de Credigy Ltd. dont la Banque est devenue l'unique actionnaire en décembre 2020. De plus, pour ABA Bank au Cambodge, les données de 2021 sont basées sur la consommation réelle plutôt que des estimés grâce à l'intégration complète des activités de cette filiale en septembre 2019. Les données des années antérieures, soit 2019 et 2020, ont ainsi été ajustées pour en tenir compte, et s'avèrent plus élevées que les estimés d'origine. Le changement principal touche la mesure absolue des émissions indirectes (domaine 2). Les données basées sur la consommation réelle d'ABA Bank feront désormais partie du calcul de l'empreinte carbone de la Banque. Au Canada, la portée de plus en plus grande des processus ESG a mené au raffinement des hypothèses d'émission et des méthodologies de calcul et d'évaluation, ce qui a conduit à un ajustement des données des années antérieures, soit 2019 et 2020. Ces ajustements permettront aux parties prenantes de continuer à mieux évaluer les progrès réalisés par la Banque au fil du temps.

Les émissions globales de GES de 2021 représentent une diminution de 15% par rapport à 2020. Cette réduction provient principalement de la diminution des déplacements d'affaires découlant de la situation exceptionnelle de la pandémie de COVID-19, dont les déplacements des employés en avion et en véhicule personnel. Des succursales ont aussi été fermées temporairement au Cambodge durant la pandémie.

Chaque année, notre objectif est de réduire notre empreinte carbone et, pour ce faire, nous avons décidé de fixer une cible de réduction des émissions de GES de nos propres activités de 25% d'ici la fin de 2025, avec 2019 comme année de référence. Cette cible absolue est basée sur la science et vise à contribuer à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. Cette cible vise les domaines 1, 2 et 3 (le domaine 3 inclut les déplacements d'affaires des employés et la consommation de papier dans la chaîne d'approvisionnement). Depuis 2019, nous avons réduit l'empreinte carbone de nos propres activités de 30%. Étant donné que cette réduction est attribuable en grande partie à la situation exceptionnelle de la pandémie de COVID-19, nous ne considérons pas que nous avons atteint notre cible. Nous anticipons une croissance des émissions de GES à la suite de la reprise économique, et en conséquence nous poursuivons la mise en place d'initiatives alignées avec l'atteinte de notre cible de réduction.



En voici des exemples :

- › optimiser les déplacements d'affaires des employés en privilégiant les rencontres virtuelles telles que les vidéoconférences et téléconférences;
- › poursuivre un modèle hybride de travail à distance;
- › continuer à miser sur l'efficacité énergétique et à appliquer des critères du système d'évaluation LEED;
- › emménager dans son nouveau siège social;
- › élaborer une stratégie de minimisation de l'impact carbone des activités au Cambodge.

En 2022, pour compenser ses émissions de 2021 ainsi que les montants ajustés pour 2019 et 2020 et assurer sa carboneutralité, la Banque a acheté 32 000 unités de carbone vérifiées. L'achat de ces unités a été fait auprès de l'entreprise Solutions Will, certifiée B Corp, dont le modèle d'affaires vise à monétiser les actions climatiques des PME québécoises au sein de la communauté suivant les principes de l'économie du partage. La Banque a aussi fait l'acquisition d'unités de carbone vérifiées auprès de l'organisme Conservation de la nature Canada dans le cadre du projet de séquestration de carbone de la forêt Darkwoods, l'un des plus importants en Amérique du Nord.

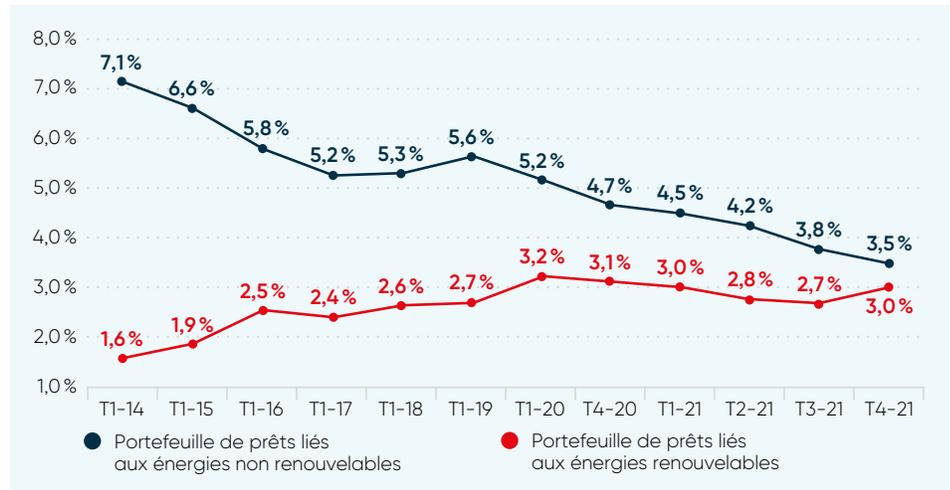
70%

La Banque compte une empreinte carbone par dollar de revenu, par employé et par mètre carré de superficie parmi les plus basses au Canada : 70% de notre consommation d'énergie provient de sources renouvelables en raison de l'utilisation importante de l'hydroélectricité.

Mesures utilisées pour évaluer les occasions et les risques liés au climat

Activités de financement

Une mesure importante pour l'identification des occasions et des risques liés au climat est certainement l'exposition aux énergies non renouvelables. Au 31 octobre 2021, l'exposition du portefeuille de prêts liés au carbone représentait seulement 3,5% de l'exposition totale¹. De plus, au 31 octobre 2021, l'exposition au risque de crédit du portefeuille de prêts liés aux énergies renouvelables a augmenté de 11% par rapport au 31 janvier 2019, alors que le portefeuille de prêts liés aux énergies non renouvelables a diminué de 38% pour la même période.



La Banque demeure engagée à réduire l'empreinte carbone de son portefeuille de prêts par son appui aux entreprises canadiennes dans le domaine de l'énergie renouvelable, par une saine gestion de son portefeuille en énergie et par l'augmentation de ses investissements dans les énergies vertes. Le graphique ci-dessus représente l'exposition du portefeuille de prêts liés aux énergies non renouvelables et aux énergies renouvelables en pourcentage de notre exposition totale au risque de crédit¹.

Les prêts liés aux énergies non renouvelables ont été définis selon les recommandations du GIFCC 2017 comme étant les actifs liés au carbone. Ces actifs incluent ceux liés au secteur de l'énergie et des services publics selon la norme mondiale de Classification globale des industries, en excluant les services publics liés à l'eau ainsi que les producteurs d'électricité indépendants et d'électricité renouvelable.

Selon la segmentation des secteurs d'industrie de la Banque, la composition du secteur des prêts liés aux énergies non renouvelables inclut les emprunteurs des secteurs des services publics (liés à la production, au transport et à la distribution d'électricité et de gaz naturel), ceux de l'industrie du pétrole et du gaz (incluant les pipelines), et ceux des mines et métaux (charbon uniquement). La composition du secteur des prêts liés aux énergies renouvelables comprend également certains services publics, plus précisément pour les activités liées aux services publics d'eau et à la production d'hydroélectricité.

Dans le but d'éviter une trop grande concentration dans les secteurs les plus à risque, la Banque intègre un indicateur lié au climat dans son cadre d'appétit pour le risque depuis le début de l'exercice 2021.

¹ Les expositions sont calculées comme étant les montants totaux d'exposition au risque de crédit et incluent les montants utilisés, les engagements inutilisés et les autres éléments hors bilan tels que présentés dans le [Rapport annuel 2021](#) à la page 86. La distribution des industries est identique à celle présentée dans nos rapports financiers: [Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3](#) à la page 21.

Des mesures pour suivre notre impact positif (suite)

Actifs liés au carbone

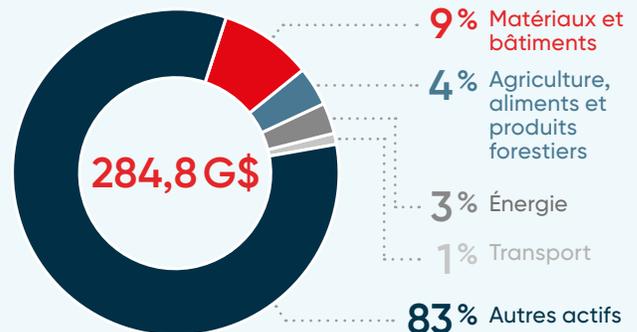
Suivant les dernières recommandations du GIFCC (octobre 2021)¹, la définition des actifs liés au carbone a été élargie pour désormais inclure les groupes d'activités suivants à celui du secteur de l'énergie et des services publics (défini précédemment comme étant le secteur des énergies non renouvelables): transport, matériaux et bâtiments, et agriculture, aliments et produits forestiers.

Énergie et services publics	Transport	Matériaux et bâtiments	Agriculture, aliments et produits forestiers
Pétrole et gaz	Fret aérien	Métaux et mines	Boissons
Charbon	Transport de passager par air	Produits chimiques	Agriculture
Services publics d'électricité (excluant les services publics liés à l'eau, les producteurs d'électricité indépendants et d'électricité renouvelable)	Transport maritime	Matériaux de construction	Emballage d'aliments et viandes
	Transport ferroviaire	Biens et équipements	Produits forestiers et papier
	Services de camionnage	Gestion et développement immobilier	
	Automobiles et composants		

Les actifs liés au carbone sont mesurés en fonction de notre exposition totale au risque de crédit. Selon la nouvelle définition, ils représentent maintenant 17 % de notre exposition totale. L'augmentation provient principalement du groupe Matériaux et bâtiments, lequel inclut les prêts immobiliers commerciaux de même que ceux liés aux mines et à la fabrication de produits chimiques. Cet indicateur sera ajouté à nos métriques de surveillance du risque de concentration et sera pris en compte dans le processus de gestion des limites sectorielles.

Actifs liés au carbone

(% du risque de crédit total Banque)²



¹ L'annexe des recommandations du GIFCC 2021 met à jour et remplace la version 2017 du document. Elle fournit des orientations sur la mise en œuvre des recommandations de divulgation du Groupe de travail. Les mises à jour reflètent l'évolution des pratiques de divulgation, des approches et des besoins des utilisateurs.

² Les expositions sont calculées comme étant les montants totaux d'exposition au risque de crédit et incluent les montants utilisés, les engagements inutilisés et les autres éléments hors bilan tels que présentés dans le [Rapport annuel 2021](#) à la page 86. La distribution des industries est identique à celle présentée dans nos rapports financiers: [Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3](#) à la page 21.

Émissions financées

Conformément aux objectifs de l'Accord de Paris, la Banque s'est engagée à aligner ses activités de financement sur le principe de zéro émission nette d'ici 2050. La Banque reconnaît le rôle important qu'elle peut jouer pour soutenir ses clients dans leurs stratégies de transition énergétique et de décarbonation, vers une économie plus sobre en carbone.

En 2021, la Banque a annoncé son adhésion au PCAF. Ce faisant, elle joint un groupe mondial d'institutions qui travaillent de concert afin d'élaborer des méthodes d'évaluation et de divulgation des émissions de GES qui proviennent de leurs activités de financement et d'investissement.

Toujours en 2021, la Banque s'est jointe à la [NZBA](#) dans le cadre d'une initiative sectorielle mondiale pour accélérer et soutenir les efforts de lutte contre les changements climatiques. À la suite de cet engagement, la Banque a quantifié ses émissions financées et a fixé des objectifs intermédiaires pour parvenir à zéro émission nette pour les secteurs présentant la plus grande intensité carbone.

Les méthodologies utilisées sont basées sur des cadres de référence internationaux et régionaux, dont le Protocole des GES¹, le Standard de comptabilisation et de divulgation global des GES pour l'industrie financière du PCAF², la feuille de route pour le secteur mondial de l'énergie pour l'atteinte du Net Zéro en 2050 de l'Agence internationale de l'énergie³, le rapport World Energy Outlook 2021 de l'Agence internationale de l'énergie⁴, le [Plan de réduction des émissions pour 2030](#) du gouvernement du Canada et le rapport [Avenir énergétique du Canada en 2020](#).

Notre approche

Pour progresser dans son engagement d'émissions nettes nulles de GES, la Banque s'est d'abord concentrée sur son portefeuille de prêts au secteur du pétrole et du gaz, constitué d'activités auprès de sociétés canadiennes.

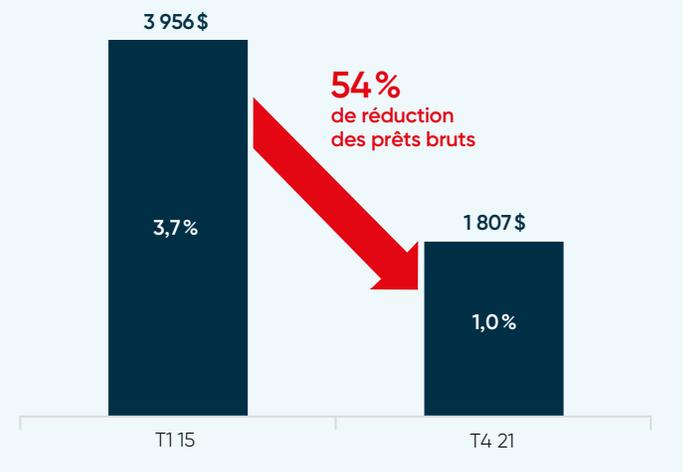
Depuis 2015, les prêts bruts de la Banque (présentés au bilan consolidé au 31 octobre) à des producteurs de pétrole et de gaz et des entreprises de services connexes ont diminué de 54%. En pourcentage de son portefeuille de prêts global, ils sont passés de 3,7% à 1,0%.

Ainsi, en accord avec les lignes directrices de la NZBA et afin de soutenir la transition énergétique canadienne, la Banque a décidé de prioriser le sous-secteur des producteurs de pétrole et de gaz pour débiter les calculs d'émissions financées, puisque ces entreprises joueront un rôle clé dans la réduction des émissions de GES des domaines 1, 2 et 3 du secteur pétrole et gaz.

Au fil des ans, la Banque prévoit élargir sa couverture des autres secteurs et sous-secteurs.

Exposition au secteur du pétrole et du gaz – Producteurs et services

Prêts bruts en millions de dollars et pourcentage du total des prêts



1 [GHG Protocol](#) (en anglais seulement)

2 [The Global GHG Accounting & Reporting Standard for the Financial Industry](#) (en anglais seulement)

3 [Net Zero by 2050: A Roadmap for the Global Energy Sector](#) (en anglais seulement)

4 [World Energy Outlook 2021](#) (en anglais seulement)

Des mesures pour suivre notre impact positif (suite)

Base de référence de 2019 et objectifs 2030

La Banque a calculé sa base de référence de 2019 à partir des émissions moyennes pondérées de GES en tonnes d'équivalent de dioxyde de carbone (tCO₂e) et de production d'énergie en térajoules (TJ) pour chaque entreprise du portefeuille, en date du 31 octobre 2019. Cette base de référence est utilisée pour fixer des cibles intermédiaires d'émissions financées de GES des domaines 1, 2 et 3. Cette mesure et cet objectif reflètent la priorité de la Banque de soutenir ses clients dans leurs stratégies de transition énergétique et de décarbonation.

Aperçu de la base de référence et des objectifs d'émissions financées

Domaine d'émissions	Mesure	Base de référence 2019	Objectif 2030
Domaines 1 et 2 Utilisation d'énergie par les producteurs de pétrole et de gaz	tCO ₂ e / TJ	0,915	Réduction de 31% de l'intensité du portefeuille
Domaine 3 Combustion d'énergies fossiles par les utilisateurs finaux dans l'économie	tCO ₂ e / TJ	5,716	Réduction de 31% de l'intensité du portefeuille

Méthodologie de calcul de la base de référence

Pour le sous-secteur des producteurs de pétrole et de gaz, la Banque mesure l'intensité moyenne pondérée des émissions financées (soit l'équivalent en dioxyde de carbone par térajoule d'énergie) produite par les clients du portefeuille, en tenant compte de la moyenne pondérée de leurs prêts. Cette mesure donne une indication de l'exposition financière du portefeuille de prêts à des clients présentant une intensité carbone plus ou moins élevée.

Intensité moyenne pondérée des prêts du portefeuille

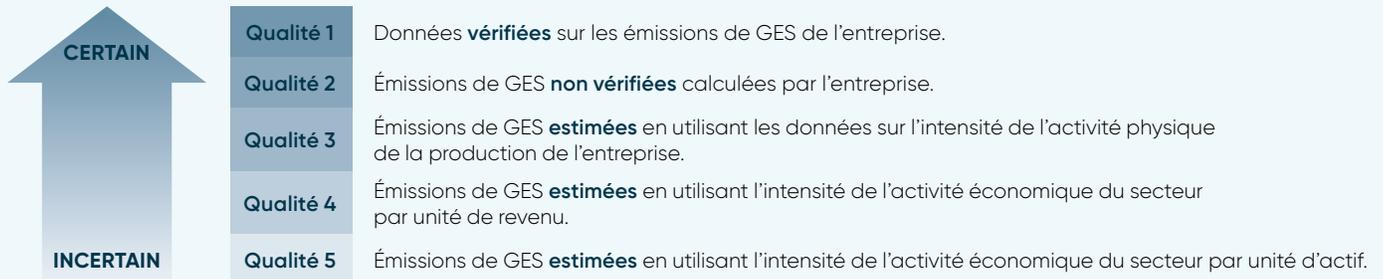
$$\sum \frac{\text{Montant de prêts bruts du client}}{\text{Montant de prêts bruts totaux de la Banque}} \times \frac{\text{Émissions financées du client (tCO}_2\text{e)}}{\text{Production du client (Terajoules)}}$$

Où: Émissions financées du client = (Facteur d'attribution du client) x (Émissions du client)

Clients	Entreprises du sous-secteur des producteurs de pétrole et de gaz financées par la Banque.
Prêts	Comprend tous les prêts commerciaux à des entreprises publiques ou privées apparaissant au bilan. Ne comprend pas les produits dérivés tels que les swaps, pour lesquels il n'existe actuellement pas de directives pour quantifier les émissions financées.
Prêts bruts du client	La valeur de la dette envers la Banque, représentant la dette moins tout remboursement.
Montant de prêts bruts totaux de la Banque	La somme des dettes du sous-secteur des producteurs de pétrole et de gaz envers la Banque.
Facteur d'attribution	La part des émissions annuelles totales de GES de la Banque attribuables aux prêts. Pour les prêts commerciaux, le facteur d'attribution est le montant de l'encours des prêts divisé par la valeur d'entreprise, y compris les liquidités dans le cas d'une entreprise publique, et divisé par la valeur comptable, dans le cas d'une entreprise privée. La valeur d'entreprise et la valeur comptable sont fournies par l'entreprise sur la base des meilleures données disponibles.
Émissions du client	Les émissions des domaines 1, 2 et 3 sont déclarées en termes d'équivalents de dioxyde de carbone, ce qui comprend le dioxyde de carbone et le méthane. Les domaines 1 et 2 se rapportent à l'utilisation d'énergie pendant l'extraction de combustibles fossiles. Les émissions du domaine 3 se rapportent à la consommation des combustibles par les utilisateurs finaux.
Production du client	L'énergie extraite par les entreprises productrices de pétrole et de gaz exprimée en térajoules. Cette donnée est fournie par l'entreprise sur la base des meilleures données disponibles.
Sources et notes de qualité des données sur les émissions	Les données sur les émissions sont compilées au moyen d'une approche hybride comprenant diverses sources et divers niveaux de qualité de données. Conformément au PCAF, la note de qualité des données du portefeuille a été calculée comme la moyenne des notes de qualité des données de chaque client, pondérée en fonction de l'encours du prêt.

Des mesures pour suivre notre impact positif (suite)

Qualité des données du PCAF



Résultats des émissions financées – Base de référence de 2019

La Banque a quantifié sa base de référence des émissions financées du portefeuille de prêts aux producteurs de pétrole et de gaz pour l'exercice terminé le 31 octobre 2019, tel que présenté au tableau Base de référence des émissions financées de 2019.

Émissions des domaines 1 et 2

Les émissions de GES des domaines 1 et 2 du portefeuille de prêts se rapportent à l'utilisation d'énergie pendant l'extraction de pétrole brut et de gaz naturel, ce qui comprend à la fois les émissions de dioxyde de carbone et celles de méthane. La plupart des clients du portefeuille de prêts de la Banque ne mesurent pas encore leurs propres émissions des domaines 1 et 2. Par conséquent, des données estimées au niveau économique et au niveau de la production ont été utilisées pour combler les manques en matière de données, ce qui s'est traduit par une note globale de qualité PCAF de 3,06.

L'intensité moyenne pondérée des émissions par client basée sur la pondération de ses prêts dans le portefeuille de prêts aux producteurs de pétrole et de gaz de la Banque était d'environ 0,915 tCO₂e/TJ en 2019. Ce chiffre de base aidera à faire évoluer la stratégie de la Banque et à collaborer avec nos clients afin de soutenir leurs investissements dans des procédés et des stratégies de décarbonation technologiques, incluant les technologies de captage du carbone.

Émissions du domaine 3

La base de référence des émissions financées du domaine 3 se rapporte à la consommation de combustibles par les utilisateurs finaux dans l'économie, qui contribue à la majorité des émissions de GES du secteur du pétrole et du gaz. Ces émissions sont représentées en équivalents de dioxyde de carbone, comprenant à la fois les émissions de dioxyde de carbone et celles de méthane. Le calcul des émissions du domaine 3 repose principalement sur le recours à des données estimées au niveau économique et au niveau de la production, ce qui a produit une note

globale de qualité des données PCAF de 3,06. L'émission financée moyenne pondérée par client dans le portefeuille était de 5,716 tCO₂e/TJ en 2019. Cette base de référence aidera à faire évoluer la stratégie de base de la Banque pour soutenir ses clients dans leur transition énergétique et à alimenter la réflexion concernant le financement d'énergies renouvelables et de technologies énergétiques plus propres.

Base de référence des émissions financées de 2019

Émissions des domaines 1 et 2

Émissions financées	tCO ₂ e (millions)	1,2
Intensité moyenne pondérée des émissions	tCO ₂ e / TJ	0,915
Note de qualité des données PCAF	Chiffre	3,06

Émissions du domaine 3

Émissions financées	tCO ₂ e (millions)	7,3
Intensité moyenne pondérée des émissions	tCO ₂ e / TJ	5,716
Note de qualité des données PCAF	Chiffre	3,06

Autres données

Prêts bruts aux producteurs de pétrole et de gaz	dollars (millions)	2 592
Production d'énergie financée des producteurs de pétrole et de gaz	Térajoules	170 617

Des mesures pour suivre notre impact positif (suite)

Méthodologie de fixation de l'objectif intermédiaire zéro émission nette de GES d'ici 2030

Pour fixer ses objectifs intermédiaires de zéro émission nette pour 2030, la Banque a utilisé le scénario zéro émission nette (ZEN) de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), qui concorde avec l'objectif de limitation du réchauffement planétaire à 1,5 °C d'ici l'année 2100 au-dessus des niveaux préindustriels. Reconnu à l'échelle internationale et utilisé par de nombreuses institutions financières, le scénario de l'AIE présente une orientation mondiale, mais ne reflète pas les différences régionales.

Comme le portefeuille de pétrole et de gaz de la Banque est presque exclusivement concentré au Canada, il était important de prendre également en considération le Plan de réduction des émissions 2030 du gouvernement du Canada ainsi que les projections du scénario Évolution du pétrole brut et du gaz naturel de l'Avenir énergétique du Canada en 2020. Dans ce contexte, le Canada se concentrera sur la diversification de son offre énergétique et sur la décarbonation du secteur du pétrole et du gaz, en appliquant un plafonnement des émissions et en s'efforçant de réduire le méthane d'au moins 75 % d'ici 2030.

En prenant en considération le scénario ZEN de l'AIE et la stratégie de carboneutralité du gouvernement du Canada, la Banque a fixé un objectif de réduction de ses émissions financées dans le secteur des producteurs de pétrole et de gaz couvrant les domaines 1, 2 et 3 de 31 % d'ici 2030. Pour atteindre cet objectif, la Banque se concentrera sur les partenariats avec ses clients existants et s'efforcera d'attirer de nouveaux clients pour soutenir leurs stratégies de transition énergétique et de décarbonation.

Méthodologie et hypothèses pour la fixation d'objectifs pour le sous-secteur des producteurs de pétrole et de gaz

Scénarios envisagés	<ul style="list-style-type: none">› Agence internationale de l'énergie, scénario ZEN, 2021› Trajectoire d'efficacité énergétique sur le plan économique, Plan de réduction des émissions pour 2030, gouvernement du Canada, mars 2022› Scénario Évolution du pétrole brut et du gaz naturel, Avenir énergétique du Canada en 2020
Activités	<ul style="list-style-type: none">› Portefeuille de prêts au sous-secteur des producteurs de pétrole et de gaz
Domaines d'émissions	<ul style="list-style-type: none">› Émissions financées des domaines 1, 2 et 3
Calcul d'objectifs	<ul style="list-style-type: none">› Les émissions de dioxyde de carbone et de méthane du budget global ont été réparties entre les domaines 1 et 2, et le domaine 3. Les émissions financées en ce qui a trait aux clients ont été quantifiées et groupées sur la base de la trajectoire ZEN. Elles ont été complétées par le Plan de réduction des émissions pour 2030 du Canada.
Référence de base de l'objectif	<ul style="list-style-type: none">› Moyenne pondérée en tonnes d'équivalent en dioxyde de carbone par térajoule d'énergie produite
Sources de données sur les émissions	<ul style="list-style-type: none">› Données sur les émissions de dioxyde de carbone mondiales pour les domaines 1, 2 et 3 basées sur la publication <i>World Energy Outlook</i> de 2021 selon la trajectoire ZEN de l'AIE pour 2050› Émissions du méthane du rapport <i>Net Zero by 2050</i> de l'AIE› Plan de réduction des émissions du gouvernement du Canada
Projections de production de pétrole et de gaz	<ul style="list-style-type: none">› Diminution de 19 % de la production de pétrole et de gaz d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2019, selon la trajectoire ZEN de l'AIE› Données du rapport Avenir énergétique du Canada en 2020 qui indiquent une stabilisation de la production de gaz naturel et une augmentation graduelle de la production de pétrole brut d'ici 2030, comparativement aux niveaux de 2019

Des mesures pour suivre notre impact positif (suite)

Prochaines étapes

La Banque reconnaît le rôle unique qu'elle peut jouer pour faire avancer l'économie vers zéro émission nette en partenariat avec ses clients, grâce à des solutions de financement novatrices. Dans le cadre de notre engagement envers la NZBA, nous avons commencé à fixer des objectifs de zéro émission nette intermédiaires à court terme dans notre portefeuille de prêts aux producteurs de pétrole et de gaz.

Ce travail initial a apporté un éclairage précieux sur les contraintes en matière de données et les difficultés associées à diverses méthodologies et hypothèses. Les méthodologies appliquées étaient basées sur des cadres de référence internationaux et régionaux connus ainsi que sur les meilleures informations disponibles à un moment donnée. Ces informations sont appelées à évoluer, nous donnant ainsi la possibilité d'actualiser et de raffiner les méthodes de fixation d'objectifs sectoriels de zéro émission nette.

À l'avenir, nous projetons d'élargir les objectifs de zéro émission nette de la Banque pour couvrir d'autres secteurs à grande intensité de carbone, en accord avec les lignes directrices de la NZBA. Par ce processus, la Banque continuera de dialoguer avec ses clients pour offrir des conseils stratégiques et du financement pour appuyer leurs plans de transition dans le contexte de leurs régions, de leurs marchés et du paysage concurrentiel pour soutenir l'économie canadienne.

La transparence reliée à l'engagement envers la NZBA sera assurée par la divulgation annuelle conformément aux recommandations du GIFCC ainsi que par des mises à jour sur les avancées en ce qui concerne les mesures et cibles des émissions financées de la Banque.

Annexe A

En 2021, la Banque a adhéré à la NZBA, renforçant ainsi ses engagements de jouer un rôle de premier plan dans le financement de la transition énergétique et d'appuyer la collaboration entre les secteurs public et privé en vue d'atteindre l'objectif zéro émission nette d'ici 2050. Cette alliance représente également la progression de l'objectif de lutter contre les changements climatiques de manière inclusive, que partage la Banque. Une attention considérable sera consacrée à aider les clients à concevoir puis à mettre en œuvre leurs propres transitions vers une économie à faibles émissions de carbone, en tenant compte des efforts complexes et interdépendants de nombreuses parties prenantes dans l'ensemble de l'économie. Le tableau qui suit donne un aperçu de la progression de la Banque dans ses engagements envers la NZBA.

Progrès de la Banque dans son engagement envers l'alliance bancaire Net Zéro

Fixer et annoncer publiquement des objectifs à long terme et intermédiaires	Les banques doivent fixer un objectif à long terme (2050) pour s'aligner sur les objectifs de température de l'Accord de Paris.	Engagement à atteindre zéro émission nette d'ici 2050 officialisé dans le présent rapport du GIFCC.
	Les banques doivent fixer un objectif intermédiaire (2030 ou avant), avec une base de référence qui ne remonte pas à plus de deux ans avant la fixation de cet objectif.	Réduction de 31 % d'ici 2030, basée sur 2019.
	Les banques doivent donner la priorité aux efforts là où elles peuvent avoir l'impact le plus important (c.-à-d. les secteurs, dans notre portefeuille, produisant le plus de GES).	La priorité a été accordée au sous-secteur des producteurs de pétrole et de gaz dans notre portefeuille de prêts.
	Les objectifs doivent inclure les émissions des domaines 1, 2 et 3, là où c'est important et où les données le permettent.	Les objectifs couvrent les émissions des domaines 1 et 2 du sous-secteur des producteurs de pétrole et de gaz, et l'utilisation finale de l'énergie, soit le domaine 3.
	Les objectifs doivent couvrir une forte majorité des émissions du domaine 3 de la banque.	Les objectifs couvrent l'utilisation finale de l'énergie du domaine 3, qui est considérée comme représentative de plus de 80 % du profil des émissions des producteurs de pétrole et de gaz.
	Les objectifs doivent être basés sur : <ul style="list-style-type: none"> › les émissions absolues; et/ou › l'intensité spécifique du secteur. 	Les objectifs sont basés sur l'intensité spécifique du secteur. Ils reflètent l'intensité moyenne pondérée des émissions financées du portefeuille de prêts en termes de tCO ₂ /térajoule d'énergie.
	Les objectifs doivent couvrir les activités de financement et d'investissement portées au bilan. Les banques devraient indiquer clairement quelle partie du bilan recouvrent les objectifs et élargir la portée pour inclure à la longue les activités sur les marchés financiers, à mesure que des méthodologies deviennent disponibles.	Les objectifs couvrent les activités de prêt et d'investissement portées au bilan. La Banque compte en élargir la portée pour inclure d'autres secteurs à haute intensité carbone du portefeuille.

Annexe A (suite)

Progrès de la Banque dans son engagement envers l'alliance bancaire Net Zéro (suite)

Établir une base de référence des émissions et rendre compte annuellement des progrès accomplis	Les banques doivent mesurer annuellement les émissions courantes (absolues et en intensité) et en rendre compte en suivant les protocoles d'information sur les GES internationaux et nationaux pertinents.	Les chiffres des émissions absolues et de leur intensité se rapportant aux producteurs de pétrole et de gaz sont présentés dans ce rapport.
Utiliser des scénarios de décarbonation largement reconnus et fondés sur la science	Les banques doivent utiliser des scénarios de sources crédibles et largement reconnues et présenter le raisonnement qui a présidé à l'adoption des scénarios choisis.	Les objectifs sont alignés sur le scénario ZEN de l'AIE – une source bien reconnue à l'échelle internationale en matière de carboneutralité qui est aussi employée par d'autres institutions financières. Le rapport Avenir énergétique du Canada en 2020 et la trajectoire la plus efficace sur le plan économique du Plan de réduction des émissions pour 2030 du Canada sont aussi pris en considération pour refléter le contexte régional, étant donné que le portefeuille de prêts au secteur du pétrole et du gaz de la Banque se situe presque exclusivement au Canada.
Revoir régulièrement les objectifs	<p>Les objectifs doivent être examinés, et au besoin modifiés, au moins tous les cinq ans, pour veiller à ce qu'ils restent en accord avec les connaissances scientifiques les plus récentes sur le climat et l'évolution des méthodologies, et pour refléter tous les changements importants dans le portefeuille.</p> <p>Les objectifs doivent être approuvés à l'échelon le plus élevé de la direction et examinés par l'organe de gouvernance le plus haut placé de la banque.</p>	<p>La Banque s'est dotée de processus de gouvernance pour examiner régulièrement les objectifs, et le cas échéant, les réviser au moins tous les cinq ans.</p> <p>Les objectifs de zéro émission nette de la Banque sont approuvés par le Bureau de la présidence et examinés par le conseil d'administration.</p>



MC BANQUE NATIONALE MARCHÉS FINANCIERS et BNMF sont des marques de commerce de la Banque Nationale du Canada.

MD BANQUE NATIONALE, le logo BANQUE NATIONALE, BANQUE NATIONALE DU CANADA, BNC, BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS et BNI sont des marques de commerce déposées de la Banque Nationale du Canada.

Toute autre marque de commerce mentionnée dans ce rapport qui n'est pas la propriété de la Banque Nationale du Canada est la propriété de son détenteur respectif.

© 2022 Banque Nationale du Canada. Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite sans l'autorisation préalable écrite de la Banque Nationale du Canada.